L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 4 DÉCEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Jeune homme, 18 ans, Français, écrivant vite et bien et connaissant le travail de bureaux, demande emploi quelconque. Ecrire ou s'adresser à M. Henri Fraisse, 7 rue Hôpital, chez Me A. Martin. 28 nov—6f

A VENDRE.

A VENDRE—Une charrette à lait, une paire de bidons, un cheval et la clientèle. S'adresser à John Saltzman, Milneburg, Lne. 29 nov—7f

EXCELLENTE OCCASION.—A vendre pour raison de santé, une grocerie et buvette, bien achalandée, bien située dans le Second District. S'adresser à E. D. Bureau de l'Abeille. 18 nov—1 m.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Louis R. Shanks vs ses créanciers—No 25 501—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis R. Shanks soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John T. Michel, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 10ème jour de décembre 1888, à 11 heures A. M., à son bureau, No 130 rue Gravier, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes les affaires qui peuvent être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27nov—3 f au 10 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,470—Division C—Ordre de Cour—Fortune Selles vs. ses créanciers—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Fortune Sel es soit tenue pardevant W. M. Gurley, notaire, à son bureau No 47 rue du Camp en cette ville, le MERCREDI, 26me jour de décembre 1888 dans le but de voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit de six et douze mois pour le paiement de ses dettes, et que ses créanciers soient notifiés d'assister à la dite réunion et qu'avis en soit donné, qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1888.
Signé F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député Greffier.
22 nov—3f au 21 déc

Alex Kalman vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,076—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par Rudolph Hecht, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 nov—25 29—4déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Louis Braun vs. ses créanciers—No 25 249—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Louis Braun, insolvable, soit tenue et convoquée pardevant [illegible], notaire public en cette ville, le JEUDI 13me jour de décembre 1888 à 11 heures a. m. afin d'élire un syndic et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être légalement soumises, et que Chas. G. Ogden, Esq., avocat, pour les créanciers absents [illegible] ...
Nouvelle-Orléans, 9 novembre 1888.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 nov—4f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Conway & Carter et membres vs. leurs créanciers—No 25 318—Division A—Ordre de Cour—[illegible] ... pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville le LUNDI 10me jour de décembre 1888 à 11 heures A. M. ... Ambrose Smith, avocat ...
Nlle Orléans, 5 novembre 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 nov—3f au 10 déc

Haynes & Rogers. Wm. D. Haynes et Andrew Y. Rogers vs. Louis [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 [illegible]—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James P. [illegible] ... ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29nov—29—déc 4

Dix-huitième Etat Annuel

— DE —

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887.

Primes reçues:		
Sur risques de feu	$225,406 98	
Sur risques de marine	3,756 82	
Sur risques de rivière	3,110 34	
	$232,274 14	
A ajouter, primes non acquises de 1886	70,255 00	
Primes totales	$302,529 14	
A ajouter, intérêts et profits et pertes	27,397 12	
Revenus	$329,926 26	
A déduire, pertes payées.		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,937 21	
Réassurances	17,869 54	
Licences	000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,408 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 31,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississipi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	134,310 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,841 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi notaire public, ce 16 janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
7 jan—1m

Etat de Situation semestriel

— DE LA —

Banque Nationale de l'Etat

De la Nouvelle-Orléans,

STATE NATIONAL BANK

DE LA NLLE ORLÉANS.

ETAT SEMESTRIEL.

30 Juin 1888.

ACTIF

Bons des Etats-Unis et autres bons aussi actions		477,888 00
Primes sur bons des E. U.		17,000 00
5 0/0 avec Trésorier des E. U.		12,375 00
Propriétés foncières		74,650 46
Escomptes		935,956 27
Prêts sur demande	$192,029 17	
Change	260,192 82	
Argent comptant et chèques sur d'autres banques	393,807 23—	846,029 22
		$2,363,899 05

PASSIF.

Capital		$425,000 00
Fonds de surplus		64,000 00
Profits non divisés		31,338 26
Dividendes non payés		15,953 99
Circulation		245,400 00
Dépôts individuels	$1,304,249 96	
Dépôts de banques	277,956 84	1,582,206 80
		$2,363,899 05

Attesté: T. R. ROACH, Caissier.
Jer juil—1 sem

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

P. Graham vs P. Brusley.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—No 9,421.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Marr Jr. juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, rue Magazine No 1036, près Gén'l Taylor, VENDREDI, le 14 décembre 1888, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
4 déc—4 9 14 M. F. MICHEL, Constable.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Léon R. Levy vs J. K. Levy & Son et Léon R. Levy vs J. K. Levy & Son et als.—Nos 11,751 et 11,752.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le LUNDI, trente-unième jour de décembre 1888, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 18, de l'ilet No 8, borné par les rues Derbigny, Claiborne, Kerlerec et Columbus, sur un plan de Cosnier, en date du 5 juin 1847, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, et mesure au pied américain, 31 pieds 6 pouces et une demie ligne de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 100 pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 30me jour de Novembre 1888.
GEO. MOORMAN, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
30 nov—30—3 10 17 24 31 déc

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Burchmann, veuve de Charles Eckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 240—Division D—Attendu que Charles Eckert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Burchmann, femme de Charles Eckert, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 déc—4 8 13

Succession de Pierre Lacaze.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25 121—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Caroline Hansell, veuve de Pierre Lacaze et Auguste Lacaze, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 déc—4 8 13

Succession de Jacob Strauss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,969—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edward D. White, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er déc—1 6 10

Succession de Marie Miller, femme de Joseph Hestin [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25 [illegible]—Division A.—Attendu que Joseph Hestin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Miller, veuve de Joseph Hestin, autrement connu comme Estein ou Estein, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 nov—30—5 9 déc

Succession de Daniel Hurley et Ann Fitzpatrick, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 050—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Fitzpatrick ... ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible]

Succession de Louis Guion.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 [illegible]—Division A.—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Guion, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 nov—27—2 6 déc

Succession de Coloma Hilbery, veuve de Simon Bela.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,495—Division A.—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Coloma Hilbery, veuve de Simon Bela, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 nov—25 29—déc 1

Succession de Joseph R. Wildermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 502—Division B.—Attendu que Sohn E. Viner, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Wildermann, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 nov—27—2 déc

Succession de Augustin Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles la pétition présentée par Thomas Gilmore pour obtenir sa décharge comme exécuteur testamentaire du testament de feu Augustin Burke ne serait pas accordée par la cour.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 nov—23 28—2 déc

Succession de Saml L. James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 402—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter James, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24nov—24 28—2déc

Succession de Joachim Rapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 501—Division D.—Attendu que John E. Viner, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joachim Rapp, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 nov—2 6 déc

Succession de Mme Hattie Longshore, veuve de Charles Thorn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,452—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Noah W. Longshore, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 nov—28—2 7 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25 290—Division A—Levèque & Jourdan vs leurs créanciers. Ordre de cour—Qu'il soit, comme ci-dessous demandé, qu'une cession de propriété de Levèque & Jourdan et des membres individuels de la dite association J. J. Jourdan et Andrew Levèque soit acceptée par la cour qu'une assemblée des créanciers des insolvables soit convoquée pardevant Chas. B. Upton, Esq., notaire public le 6me jour de décembre 1888 et que toutes procédures contre la personne et la propriété des insolvables soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1888.
(Signé) FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 nov—3f au 6déc

Faites faire vos portraits
Pour les offrir comme cadeaux de fêtes
—CHEZ—

SIMON

183 rue du Canal, près du Grand Opera House et 21 rue Hôpital.

Photographies avec arrière plans foncés, Berlin. Miniatures et statuaire une spécialité. Crayons et Portraits de grandeurs naturelles à des prix très réduits.
25nov—1m dim

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

TIRAGE COLOSSAL
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 18 DEC, 1888

GROS LOT: $600,000

100,000 Billets à Quarante Dollars. Demi-Billet $20; Quart de Billet $10 00; Huitième de Billet $5; Vingtième de Billet $2; Quarantième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000	200,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
2 Lots de	25,000	50,000
5 Lots de	10,000	50,000
12 Lots de	5,000	60,000
25 Lots de	2,000	50,000
100 Lots de	800	80,000
200 Lots de	400	80,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800	80,000
100 Lots de $400	40,000

Trois numéros de terminaison.

99 Lots de $800, soit	$79,200
99 Lots de $400	39,600

Deux numéros de terminaison.

900 Lots de $200, soit	$180,000
900 Lots de $200	180,000

3,146 Lots se montant à....$2,118,000

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes!

VENTES POUR TAXES D'ETAT

Nlle-ORLÉANS, Lne., 26 nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. LUCAS E. MOORE & Co, Débiteurs Délinquants pour Taxes, Premier District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 8 décembre 1888, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$240 00
Taxes pour l'année 1887	90 00
Taxes pour l'année 1886	150 00
Taxes pour l'année 1885	150 00

A savoir: sur les lieux No 66 rue Baronne, Premier District—
1. Le contenu du bureau No 66 rue Baronne, au premier, consistant en meubles de bureau, coffre-fort en fer, etc.
Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.
Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.
C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 27 nov—déc 1 4 8

Nlle-ORLÉANS, Lne., 26 nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. PEOPLE'S Ice Manufacturing Company, Débiteur Délinquant pour Taxes, Premier District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 8 décembre 1888, à 1 heure p. m., la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$228 00
Taxes pour l'année 1887	210 00
Taxes pour l'année 1886	120 00

A savoir: sur les lieux, au coin des rues Julie et Fulton, premier district—
1. Le contenu de l'établissement d'une manufacture de glace, au coin des rues Julie et Fulton, consistant en machines, stock de glace, etc.
Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.
Conditions—comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.
C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 27 nov—27—déc 1 4 8

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Walter J. Morton vs. Geo. E. Guedry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 261—En vertu d'un d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros un et deux de l'ilet No 23 du plan primitif du faubourg Plaisance, borné par les rues Carondelet (anciennement Apollon), Baronne (anciennement Bacchus), Delachaise et l'Avenue Louisiana ... [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 nov—19 26 déc 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu, installations, etc. d'une imprimerie, moteur électrique, etc.

Bradner Smith & Cie. vs. Daily News Publishing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 25,027—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 7 décembre 1888, à 10 heures A. M., des propriétés suivantes:
Au local No 139 rue Poydras. Le contenu du dit local consistant en grand cylindre double Hoe presse, un moteur électrique automatique de Sprague, ... casses de caractères, presses à gles, un coffre-fort, bureau, tables ... et autres articles appartenant à cette ligne d'affaires ... à près un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29nov—26 29—3 7déc

21me Etat de Situation Annuel
— DE LA —

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie		$183,534 79
Primes sur mers		3,229 87
Primes sur rivières		1,189 34
Totales primes		$187,954 00
A ajouter: Risques non acquises de 1886		37,801 16
Total		$225,755 16
A ajouter Intérêt, profits et pertes	$33,077 66	
Moins appointements et dépenses générales	12,224 12	20,853 54
Fonds de surplus de 1886		19,367 02
Total		$265,975 72
Pertes payées—		
Sur primes d'incendie	$84,478 60	
Sur primes de mers	3,138 64	
Sur primes de rivières	1,756 17	
	$89,372 81	
Compte de réassurances	34,630 77	
Primes remboursées et commissions	45,885 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	6,923 77	
		$176,813 22
Total		$89,162 50
Réserve pour—		
Primes non expirées	$37,146 53	
Pertes non payées	12,648 95	
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00	
Fonds de surplus de 1887	19,367 02	
	$89,162 50—	89,162 50

ACTIF

Billets reçus pour primes	64 06
Primes en collection	36,959 33
Prêts sur nantissements	9,850 50
Prêts sur hypothèques	5,925 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de ville	99,815 00
Banques, assurances et autres stocks	20,945 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriétés foncières	69,619 34
Meubles et installation	3,367 75
En caisse et en banque	32,616 52
	$279,162 50

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	HERM. CURTIUS
J. J. WECKERLING,	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER,	J. E. MERILH,
P. W. DIELMAN,	JOHN THORN,
J. B. MEYERS,	LOUIS GRUNEWALD
GEO. H. BRAUGHN,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	W. W. HUCK,
	C. B. FISCHER.

15 jan—1m

Nlle-Orléans, 27 octobre 1888.

Aux actionnaires de la Compagnie Internationale mexicaine d'améliorations:

Vous êtes prévenus qu'une réunion générale des actionnaires de la Compagnie sera tenue, à Grunewald Hall, Nos 18 à 22 rue Baronne, dans la ville de la Nlle-Orléans, Louisiane, jeudi, 13 décembre 1888, à dix heures du matin, pour voter sur la proposition faite de porter le capital de la dite Compagnie de un million de dollars à deux millions de dollars, et pour d'autres fins.

A propos de ce qui précède votre attention est appelée sur la résolution suivante adoptée aujourd'hui par le Conseil de Direction de la Compagnie:

"Résolu par le Conseil de Direction de la Compagnie internationale mexicaine d'améliorations, par suite de l'adoption de la résolution convoquant une assemblée générale des actionnaires de la Corporation, et attendu que la loi exige que chaque actionnaire en soit notifié quarante jours avant la date de la réunion, que le livre des transferts de la Corporation sera fermé pour une période de dix jours à partir de lundi, 29 octobre 1888, à 4 heures de l'après-midi."
C. J. MEYER, Vice-Prés.
L. A. ADAM, Sec.
29 oct—1 dim au 13 déc

[illegible] de Moutarde de Fougera ... Expédié franco aux Etats-Unis, Canada, Mexique, et payé d'avance.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un magasin de chaussures, comprenant installations élégantes, coffre-fort en fer, etc.

W. & J. Hogan vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,225—En vertu d'un ordre de vente daté 27 novembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 15 décembre 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout le contenu du local No 167 rue Canal, consistant en un grand assortiment de chaussures, congrès, bottes, pantoufles, etc., pour dames, enfants, hommes et garçons—aussi un grand coffre fort en fer, un lot de chaises, chandeliers, splendides installations de magasin, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 déc—4 7 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente continuée et commençant à 10 heures a. m.

Vente importante par le Shérif Civil du contenu et installations des magasins de variétés et d'articles de toilette pour messieurs, No 22 rue de Chartres et No 66 rue Douane, consistant d'un fonds de marchandises de valeur et très attrayant appartenant à ce genre d'affaires, telles que bas, chaussettes, châles, essuie-mains, chemises, chemises de peau (coton, laine et flanelle), caleçons, jerseys, corsets, jacquettes, capuchons, cravates, mouchoirs, gants, ombrelles, nécessaires, cols, manchettes, porte-monnaies, cartes, cadres, peignes, brosses, savon, parfumerie, pendules, encre, épingles, aiguilles, boutons, etc., et a très articles trop nombreux à décrire.
Aussi, comptoirs, tables, étagères, meubles de bureau, etc., coffre-fort à combinaison, etc.
Le tout à être offert et vendu en lots.
dans l'affaire de

Félix Loeb & Bros., vs D. A. Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,833—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 16 novembre et signé le 21 novembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 4 décembre 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local No 22 rue de Chartres, et No 66 rue Douane, des dits deux magasins se joignant dans le fond:
Tout le contenu des deux dits magasins, consistant de marchandises et d'articles, etc., énumérés ci-dessus, tout comme l'indique l'inventaire déposé en mon bureau.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 nov—22 26 29—3 4déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Metropolitan Bank vs John J. Haydel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 24 693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Deux certains morceaux ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 1 et 2 de l'ilet No 7, borné par les rues Broad, Washington, Lepage et Septième, sur un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer général du premier septembre 1859 ... [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
27nov—27—4 11 18 21 29déc

ANNONCE JUDICIAIRE

Ad. Schreiber & al. exécuteurs, versus C. E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,552—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Place Commerciale dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chartres, Paix et Royale ... [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 nov. 26—déc 3 10 17 24 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er juin 1888 et d'un ordre additionnel de vente daté le 19 octobre 1888, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 décembre 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet No 818, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds, 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet—la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat ... [illegible] ... désignée par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.
Conditions.—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, et garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété avec les clauses de garantie usuelles de non aliénando et cinq pour cent frais d'avocat compris dans l'acte de vente, et les acquéreurs assumeront le paiement des taxes exigibles pour l'année actuelle 1888, au-dessus du montant de son adjudication.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 nov—19,26 nov—3, 10, 17, 22 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr. J. S. Carter vs. Mme Anna Lamantia et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,277—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 décembre, 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Bassin, (anciennement St-Jean), Poydras, Lafayette, (anciennement Hevia) et Remparts (anciennement Cirque), désigné par le numéro 5, sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, daté le 9 mars 1836; le dit lot formant l'encoignure des rues Bassin et Lafayette et mesurant quarante-deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de cent pieds et face à la rue Bassin, entre lignes parallèles.
Acquis par Mme Lamantia de Joseph Terre, d'après un acte de Emile Beany, notaire, le 20 octobre, 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,056.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Cinq lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 25 borné par les rues Général Scott, Millaudon, Wall et Esther, désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12 et mesurant comme suit: Lots 6 et 7 chacun vingt-huit pieds [28'] huit pouces [8"] de face sur la rue Millaudon sur cent pieds [100'] de profondeur, et les lots 10, 11 et 12 chacun vingt-huit pieds [28'] huit pouces [8"] de face à la rue Général Scott sur cent pieds [100'] de profondeur.
2° Six lots de terre dans le même district, dans l'ilet No 26 borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés par les Nos 5 à 8 inclusivement et 14 et 15, et mesurant comme suit: les lots 5, 6, 7, 8, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Esther sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6'''] de profondeur, et les lots 14 et 15, chacun trente pieds [30'] de face à la rue Wall sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6'''] de profondeur.
3° Onze lots de terre dans le même district, dans l'ilet No 254, bornés par les rues Washington, Cohn, Short et Huitième, désignés par les Nos 3 à 12, inclusivement, et 24, et mesurant comme suit: lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Washington sur cent sept pieds [107'] six pouces [6"] de profondeur; les lots 11 et 12 chacun trente pieds (30') de face à la rue Huitième sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur, et le lot 24 trente pieds (30') de face à la rue Cohn sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur.
Toutes ces propriétés ont été acquises par la défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Anaïs Fortier, No 23,637, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 2 avril 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 nov—déc 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, vins, liqueurs, installation, wagon, etc.

H. B. Capdau vs. Paul Datel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 12 décembre 1888 à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:—
Au local No 225 rue Decatur—
Le contenu du dit local, consistant en un grand lot de groceries fines, whiskies, vins, liqueurs, installations et autres articles, etc. le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Aussi un wagon pour grocerie.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 déc—1 4 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle Julia Cox vs Arthur J. Quinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,106—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Erato, Clio, Jacobs (actuellement Freret) et Soye actuellement Locust, l'ilet étant désigné par le No onze (11) dans l'ilet No quinze et mesurant trente deux pieds de face à la rue Soye, actuellement la rue Locust, cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, et égales, le tout d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 5 février 1846 et déposé au bureau de Jules Mossy, ex-notaire en cette ville, et tous les droits y appartenant en quelque sorte que ce soit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella M. McIntyre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,982—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—
Une certaine terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ... [illegible] ... ensemble avec soixante onze actions (71) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachés.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Un comptant un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur la somme de quatre cent vingt-huit dollars montant ... [illegible] ... et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 nov—26—déc 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif et Syndic.

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen.

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A des conditions faciles.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente en date du 14 novembre 1888, lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Charles W. Drown, shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co et de Henry Groebel et de Olivier Marionneaux ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées qui seront faites par le dit Charles W. Drown, Shérif Civil, et Olivier Marionneaux, syndic, etc., conjointement ou séparément.
Conformément au dit ordre, la propriété ci-après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI 22 décembre 1888, à midi, à savoir:—
Le tout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, comprenant sucrerie, cabanes, machines et installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de ferme qui se trouvent en usage ou servant à la culture, etc., connu et désigné comme Plantation Evergreen, situé dans la paroisse Terrebonne, du côté Est, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à peu près six milles du Bayou Lafourche, mesurant vingt quatre arpents et demi de face sur les deux rives du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur le côté ouest du dit Bayou et trente arpents de profondeur sur le côté est du dit Bayou Terrebonne, étant borné sur la partie supérieure par la terre anciennement appartenant au feu Lenfroy Barras et la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à John C. Potts, exceptant cette partie qui a été acquise par Prosper Le Blanc de Mme Mary Jane Ellis et mesurant un acre de face sur quelque profondeur de dix arpents. Laquelle propriété a été acquise par Henry Groebel et Olivier Marionneaux par achat à l'enchère publique faite par le marshal des Etats Unis du District Est de la Louisiane, le 1er avril 1882, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis du Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane, comme affaire de Joseph J. Marion vs. Townsen Kille, No 9,383 du dossier de la dite cour, conformément à l'acte qui a été accordé par le dit marshal, en date du 5 juillet 1882, et enregistré au bureau du greffe de la paroisse Terrebonne, livre G G., folio 622 et seq.
Le 29 mars 1886 Henri Groebel et Olivier Marionneaux, par acte pardevant André Hero, Jr., notaire, ont vendu un tiers à Leo LeBlanc, mais par acte pardevant N. B. Trist, notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1888, Leo Le Blanc a re-transféré le dit tiers à Olivier Marionneaux syndic de H. Groebel & Cie, et d'Henri Groebel et Olivier Marionneaux.
Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation.
Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois cabanes doubles, résidence, cuisine et maisons de dépendances, machine à défrichement complète, 2 charrettes, 2 wagons, 3 charrettes à bagasse et une charrette à eau, charrues, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture. Il y a environ 75 acres de plant de cannes seconde année et 70 acres de plant de première année, et il y a des cannes en windrow pour planter à peu près 90 à 100 acres et aussi environ 2,000 barils de maïs et 20 mulets.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur datés du jour de la vente portant hypothèque spéciale et lien du vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'au paiement avec la clause de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite. L'acquéreur devra assurer les bâtisses et les améliorations pour le montant de la portion à crédit et transférer la police au vendeur, et même qu'il devra payer toutes les taxes de paroisse et municipales de l'année 1888.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie, et d'Henry Groebel et d'Olivier Marionneaux.
19 nov—19, 26—déc 3, 10, 17, 22.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions à l'encan.

Succession de John A. Norton.

No. 6,921.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan les actions décrites comme suit
1 action du N. O. City Railroad Co.
1 action du N. O. Produce Exchange.
5 actions du N. O. Refrigerator and Manufacturing Co.
Conditions—Comptant avant le transfert.
24nov—24 25 déc1 3 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

La vente la plus attrayante de la saison.

Propriétés centrales et commerciales. Trois grands magasins dans les bâtisses Zacharie.

Sur la rue St. Charles, entre Canal et Commune.

Un placement rémunérateur et rapportant un joli revenu.

Vente positive pour un partage

A l'encan, avec un long crédit et avec un intérêt très bas.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles en vertu de plusieurs jugements rendus dans l'affaire ci dessus et un ordre en date du 16 février 1888 par l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans il sera vendu à l'enchère publique les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir

Propriété du Premier District.

Trois magasins en briques à quatre étages, formant une partie des bâtisses Zacharie ou Veranda Row, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Canal, Camp et Commune et décrits comme suit—
1° Le magasin No 20 rue St Charles, le lot est désigné par la lettre B, sur un plan de P. Gilé en date du 30 avril 1881 et mesurant, au pied américain 21 pieds 11 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds 5 pouces 4 lignes sur le côté le plus près de la rue du Canal et 100 pieds 4 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune et de la ligne du fond du dit lot de terre commençant sur la dernière ligne mentionnée, mesure premièrement 15 pieds 5 pouces, puis sur une ligne à angles droits vers la rue St Charles de 2 pieds 10 pouces 4 lignes et sur une ligne parallèle à la rue St Charles, 6 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre côté. La bâtisse est désignée par le No 20 rue St Charles et a une hauteur de 13 pieds du sol et s'étend au dessus d'un corridor sur le côté vers la rue du Canal, mesurant 9 pieds 3 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 54 pieds 11 pouces, ce qui donne à ce magasin une façade totale de 31 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la rue St Charles lequel dit corridor est désigné par la lettre A sur le dit plan. Le dit magasin est occupé par M. Pokorny avec bail à raison de $2400 par an jusqu'au 30 septembre 1889.
2° Le magasin No 22 rue St Charles touchant la propriété ci-dessus. Le lot est désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus décrit et mesure 21 pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds 10 pouces sur la ligne vers la rue Canal qui le divise de la propriété décrite ci-dessus 97 pieds 8 pouces sur le côté vers la rue Commune qui le divise de sa propriété ci-après décrite et 20 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond. Le dit magasin est loué à bail $2400 par an jusqu'au 30 septembre 1889 et occupé par "The Famous Hat Store."
3e Le magasin No 24 rue St Charles attenant à celui ci-dessus, le lot est désigné par la lettre D, sur le plan ci-dessus mentionné et mesure 21 pieds 4 lignes de face rue St Charles et 97 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue du Canal qui le divisent du lot C, et 97 pieds 6 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune et 21 pieds de largeur dans le fond. Le dit magasin est loué à bail pour $2400 par an jusqu'au 30 septembre 1889 et est occupé par M. E. Levy & Co. marchands de vêtements confectionnés. Ces beaux magasins forment une partie des plus désirable des magasins en détail de cette ville presque en face de l'Hotel St. Charles et ils sont toujours occupés par des marchands entreprenants de première classe qui sont de grands marchands et font des expositions attrayantes, ces magasins rapportent actuellement $7,200 par an.
Termes et Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans ou moins à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, avec coupons à ... [illegible] ... et portant seulement 6 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité y compris celles de frais d'avocats à 5 pour cent en cas de poursuite, l'assurance sur les améliorations et le transfert des polices, etc., les acquéreurs devront déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Felix J. Dreyfous Esq, notaire, No 21 Passage de la Bourse.
20nov—20 24—déc 1 8 15 16 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété avec jardin et laiterie.

Succession de Er. Gray Willett.

No 24,260—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 11 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans date du 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—
Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Dupré et Gayoso, désignés comme les terrains de 8 à 12.
Les terrains de 8 à 11 mesurant 25 pieds 9 pouces et 2 lignes de façade rue Bienville, sur 111 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur. Le No 11 formant le coin des rues Bienville et Gayoso. Le terrain No 12 mesure 26 pieds de façade rue Gayoso, sur 141 pieds, 8 pouces et 7 lignes de profondeur.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec cuisine, écurie, etc., portant le No 605 rue Bienville.
Conditions—Comptant. 10 pour cent payés au moment de la vente.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Zengel notaire.
6 nov—6 17 24 déc 1 8

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Premier District,

Coin des rues Clio et Liberty.

Succession de Rose McEntee, épouse de Michael Clark.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 25,148.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté 16 novembre 1888 et rendu dans la succession ci dessus intitulée.
Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Clio et Erato, formant l'encoignure des rues Clio et Liberté et mesurant 39 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté sur 81 pieds de profondeur et de face à la rue Clio et entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, borné à l'arrière par une allée commune de 3 pieds de largeur, en commun avec ce lot et autres lots, et le privilège de s'en servir.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois, à un étage servant à la fois de magasin et de résidence et empiète d'environ 1 pied sur le terrain adjacent. Le voisinage est bien habité et près du Nouveau Bassin. Les chars des rues Clio et Erato passent devant la propriété.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et lien des vendeurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 devront être déposés au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Woulfe & Renan, notaires, aux frais des acquéreurs.
17 nov—17 18 24—1 8 15 22 déc

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fourneaux, stoves et poêles, etc., au No 131 rue Poydras.

Succession de Wm. E. Perry.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,241.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—MARDI, 4 décembre 1888, à 11 heures a. m., au local No 131 rue Poydras, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, en date du 20 novembre 1888, je procéderai à la vente du contenu du dit magasin, se composant de—
Fourneaux de cuisine, stoves, poêles, quincaillerie, faïence et verrerie, etc., etc., le tout par inventaire déposé dans mon bureau.
Conditions—Comptant.
23nov—23 29—4déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, effets mobiliers, etc.

Succession de Louise Lutchford.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,250.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—JEUDI 6 décembre 1888, à 11 heures a. m., au local coin Morat et Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 20 novembre 1888, je procéderai à la vente d'un assortiment général de meubles de maison et effets appartenant à la dite succession, le tout comme l'indique l'inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
23 nov—23 29—6 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alfred Homer Steward.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 25 053, signé le 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan, SAMEDI 8 décembre 1888, à 2 heures P. M. à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, la propriété ci-après décrite, à savoir: Deux certains morceaux de terre ayant plus ou moins 161 acres, situés dans le township No 9 dans le district des terres S. O. de la Louisiane, amplement décrits dans les Patentes d'Etat No 1309 et 1372 en date du 14 juillet et 23 novembre 1874, qui seront lues au moment de la vente.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
B. ONORATO, Encanteur.
7 nov—7, 10, 17, 24—déc 1 8

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

COTTAGE,

No 29 rue Miro, entre Gasquet et Palmyre.

Succession de Wm M. Miller.

No 22,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 8 décembre 1888 à midi, sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 31 octobre 1888, pour compte de la dite succession:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville ... No 29 rue Miro ... [illegible]
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 nov—3 10 17 24—déc 1 8

PLACEMENT DE CHOIX
DANS DES PROPRIÉTÉS DU DEUXIEME DISTRICT.

Nos. 302 et 302 1/2 rue Dumaine, entre les rues Roman et Derbigny—Double corps de logis élégant en bois.

No 328 rue Dumaine, entre Prieur et Roman, grand terrain avec cottage retiré de la rue.

Nos. 344 et 344 1/2, 346 et 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine, entre les rues Johnson et Prieur—Trois cottages élégants et presque neufs.

No 330 rue Dumaine, cottage élégant, élevé et presque neuf.

Succession de Julia Conway, veuve décédée de E. M. Blanc.

No 25,040—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, daté le 5 octobre 1888, pour compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, à savoir—
1° **Un lot de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient dans le deuxième district de cette ville ... désigné par le No 4, dans l'ilet borné par les rues **Dumaine, Ste-Anne, Derbigny et Roman** ... mesurant **33 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Dumaine** sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un double corps de logis ... connues par les numéros municipaux 302 et 302 1/2 rue Dumaine ... à raison de quatorze piastres par mois chaque corps de logis.
2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations ... **Dumaine, Roman, Ste-Anne et Prieur** ... [illegible] ... désigné par le numéro municipal 328 rue Dumaine.
3° Quatre lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les lettres A, B, C et D dans l'ilet borné par les rues **Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne,** sur une esquisse de E. Pilié datée le 9 octobre 1888 annexée à l'inventaire de cette succession pris par F. J. Dreyfous, notaire, le 10 octobre 1888, d'après la dite esquisse les dits lots mesurent, à savoir: Lot A, trente deux pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur; lot B et C mesurant chacun trente trois pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur et le lot D vingt trois pieds neuf pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur.
Les améliorations sur les lots A, B et C comprennent trois corps de logis doubles, élégants en bois et à un étage, recouverts en ardoises, connus par les numéros municipaux 344 et 344 1/2, 346 et 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine ... à raison de $14 par mois chaque corps de logis.
Les améliorations sur le lot D comprennent un cottage élégant, élevé, recouvert en ardoises, connu par le numéro municipal No 330 rue Dumaine ... Loue à raison de $19 par mois.
Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant F. J. Dreyfous, aux frais des acquéreurs et renfermeront les clauses de garantie usuelles de transfert d'assurance, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures, etc.
Le tout sera vendu libre de taxes jusqu'à la date de la vente. Pour plus amples détails voir les plans d'Edgar Pilié, voyer, datés le 9 octobre 1888 qui seront exposés à la Bourse. On peut visiter la propriété à n'importe quel moment avant la vente.
10nov—10,17,24—1,8,15déc

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur dans le Premier District,

Dans l'affaire de Samuel C. Theleman vs. Mme Jennie Waters et als.

Vente pour un partage.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, et conformément à un autre décret de la dite Cour, daté le 9 novembre 1888 Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—
Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les Cypress, Willow, Claiborne et Lafayette, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre ligne parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.
Les dimensions ci-dessus indiquées sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart, voyer, daté le 16 juin 1888, et seront montrés sur les lieux de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles. Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes dues et exigibles en 1888. Dix pour cent seront requis en dépôts pour assurer la vente.
13 nov—18 18 25—déc 2 9 15 16 22

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,
[illegible] Rue Conti [illegible] 109

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Henry Jurgens.

Le Fonds complet d'un Etablissement de Pompes Funèbres, Clientèle, etc.,

A Carrollton.

Chevaux, Mulets, Vaches, Voitures, Corbillards, Harnais, accessoires de Buggy et effets mobiliers.

Cour Civile de District, docket No 25,276.

A l'Encan, pour du Comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—JEUDI, 13 décembre 1888, à 10 heures du matin, sur les lieux, rue Madison, entre Hampson et Deuxième, Septième District, Carrollton, en vertu d'un décret de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 3 décembre 1888, dossier 25 276, pour le compte de la succession de Henry Jurgens, décédé, aux enchères publiques, il sera vendu:
Tout le contenu de l'établissement, écurie et résidence, comprenant 20 têtes chevaux et mulets, un étalon, quatre vaches, 7 voitures, 2 corbillards, barouche, buggy, 75 cercueils, tous genres de matériaux, ainsi que la clientèle de l'établissement; meubles de ménage et effets mobiliers, le tout selon un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur livraison.
4 déc—4 9 au 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à double corps de logis.

No 156 rue Willow entre les rues Lafayette et Cypress.

Succession de Wm. Kenny, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles près Gravier, par ordre de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, daté le 2 novembre 1888, dossier No 4709, pour compte de la succession de William Kenny, décédé, il sera vendu à l'enchère publique:
Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypress et Lafayette, désigné par le numéro 4, lequel mesure 27 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent **un cottage en bois à double corps de logis,** recouvert en ardoises ... connu sous le No 156 rue Willow et ... et une citerne de chaque côté ...
Conditions.—Comptant en passant les titres. 10 pour cent ... comptant sur les lieux. Les taxes de 1888 seront payées par le vendeur.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13o ... [illegible]

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence Brierre, sur l'avenue de l'Esplanade, No 399, située dans un charmant voisinage et une des plus belles résidences de l'Esplanade.

Vente de Syndic.

Dans l'affaire de Theodore Brierre & fils vs. leurs créanciers—No 24,638.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin des rues Royale et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 décembre 1888, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 novembre 1888, la propriété suivante, savoir—
Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville désignée par les Nos 1, 5 ... [illegible] ...
Les bâtisses sont en parfait ordre et jouissent aussi ... [illegible] ...
S'adresser à l'encanteur pour une carte de visite.
Le tout d'après un plan dressé par A. de Armas. Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 7 pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, et contenant toutes les clauses usuelles d'usage. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente à l'adjudication afin de garantir la vente.
17 nov—17 21—déc 1 8 15 22

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

La belle et élégante maison de résidence double à deux étages, Nos 375 et 377 rue Magazine.

Vente pour opérer un partage.

Mme Daniel Haley vs. Mme Jennie Lampman, épouse, etc.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D—No 24,803.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 77 rue Bienville—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre l'Allée Commerciale et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 6 octobre 1888, et signé le 9 novembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, dans l'affaire sus-mentionnée, savoir:
Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le No 6 du carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Thalie et Melpomène, d'après un plan de R. Leclerc, daté du 30 avril 1851 et de l'ésquisse de H. B. Cenas, notaire, ledit terrain mesurant 31 pieds, 11 pouces et 6 lignes de façade rue Magazine, sur 191 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur ... acquis par Mme Haley et d'autres de M. D. Gillespie par acte de partage passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 27 février 1867 inscrit au bureau de l'annotateur de cette ville, livre 9, folio 677.
Les améliorations contiennent une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises et avant de chaque côté—rez de chaussée—de grands salons doubles et galerie, au premier étage deux chambres, galerie et cabinet. La cuisine contient trois chambres aux deux étages. Bains, etc. ... et un grand balcon et galerie sur la façade. Dans les deux cours il y a des citernes ... et ... d'aisance.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1888, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10nov—10 17 24—déc 1 8 15

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, literie, etc.

Succession de Mary Hecker, femme décédée de H. Hammerling.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,343.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.—A. Brignoni, encanteur,—Bureau, Nos. 38 rue Royale—VENDREDI, 7 décembre 1888, à 11 heures a. m., à la salle d'encan, No 38 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, en date du 22 novembre 1888, il sera vendu un assortiment général de meubles de maison, literie, tableaux, literie, etc., appartenant à la dite succession, le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
21nov—24 28—7déc

Etat de Situation Trimestriel
—DE LA—

Banque des Citoyens
De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE.

A la clôture des affaires, le 31 octobre 1888.

ACTIF.

Effets immobiliers	$197,138 49	
Bons et actions	61,488 64	
Dette en suspens	59,047 80	
Prêts et escomptes	164,960 63	
Dépenses	4,019 46—	$486,652 10
Prêts sur demande	20,172 71	
Change	26,018 66	
Monnaie courante et chèques sur des banques locales	126,779 36—	172,970 76
		$659,622 94

PASSIF.

Fonds capital	$380,200 00	
Profits indivis	19,573 02	$399,773 02
Dividendes non payés	303 00	
Dû à des banques et des banquiers	32,363 35	
Dû aux déposants	227,183 57—	259,849 92
		$659,622 94

Je jure solennellement, que l'exposé qui précède est exact selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1888.
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er nov—1f